

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL**

Matière :
COMMANDE PUBLIQUE

Sous matière :
MARCHES PUBLICS

**OBJET :
ACQUISITION
D'UN CAMION
POLYBENNE 7.5
TONNES (LOT
N°3) -
EXONERATION
DES PENALITES
DE RETARD -
SOCIETE
HAMECHER
TOULOUSE VI**

Séance du Conseil Municipal du mardi 28 septembre 2021
Le Conseil Municipal de la commune de Castelnaudary
légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances,
sous la présidence de Monsieur Patrick MAUGARD, Maire

Présents : Patrick MAUGARD, Philippe GREFFIER, Hélène GIRAL,
François DEMANGEOT, Evelyne GUILHEM, Bernard GRIMAUD, Nicole
CATHALA - LEGUEVAQUES, Philippe GUIRAUD, Jacqueline
RATABOUIL, Jean-François VERONIN-MASSET, Brigitte BATIGNE,
Giovanni ZAMAI, Marie-Claude BOURREL, Denis BOUILLEUX,
Élisabeth ESCAFRE, Régine SURRE, Daniel SIBRA, Sabine CHABERT,
Michel RATABOUIL, Chantal BARTHES, Javier DE LA CASA, Nicolas
ASENSIO-VERGNES, Agnès SOULIER, Delphine SANTINI, Préscillia
GRANIER, Audrey GAIANI, Thierry ROSSICH, Zohra KUFEL, Gérard
MONDRAGON

Formant la majorité des membres en exercice

LE NOMBRE DE CONSEILLERS
MUNICIPAUX EN SERVICE EST DE 33

RENDU EXECUTOIRE

CONVOCACTION CONSEIL EN
DATE DU : 22 SEPTEMBRE
2021

AFFICHAGE EN DATE
DU : 06 OCT. 2021

PUBLICATION DE LA PRESENTE EN
DATE
DU : 06 OCT. 2021

Procurations : Pierre BARBAUD Donne procuration à Patrick
MAUGARD, Bruno PERLES Donne procuration à Élisabeth ESCAFRE,
Karole CAFFIER Donne procuration à Gérard MONDRAGON,

Absents excusés : Didier CABANIE Pierre BARBAUD, Bruno PERLES,
Karole CAFFIER

Secrétaire : Madame Sabine CHABERT

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée par la société HAMECHER TOULOUSE VI sise 31150 FENOUILLET a été désignée attributaire, en octobre 2020, d'un marché d'acquisition d'un camion polybenne 7.5 Tonnes pour un montant de 57 889,00 € HT.

L'article 6 de l'acte d'engagement mentionnait un délai de livraison de 4 mois à compter de la notification du marché. Celle-ci a eu lieu le 9 octobre 2020. En conséquence, le polybenne aurait dû être livré à nos services avant le 9 février 2021. Or, ce dernier a été livré le 9 août 2021.

En application de l'article 11.1 du Cahier des Clauses Administratives Particulières, le montant des pénalités de retard applicables s'élève à 45 000 Euros.

La société HAMECHER sollicite l'annulation des pénalités de retard qui représentent plus de 77% du montant du marché en invoquant les restrictions sanitaires et les difficultés d'approvisionnement en matières premières qui les a contraints à ne pouvoir livrer le polybenne dans les délais contractuels. Consciente de l'insatisfaction de la mairie, la société offre à la collectivité une seconde benne adaptée au camion d'une valeur d'environ 5 000 €. Cette dernière a été commandée en avril dernier et est en attente de livraison chez le fournisseur.

Compte-tenu du contexte sanitaire, de l'état d'urgence proclamé le 17 octobre 2020, quelques jours seulement après la notification du marché et au vu du montant très élevé des pénalités de retard qui grèverait de manière exorbitante la société HAMECHER ; pour ces raisons extérieures à la volonté de HAMECHER, Monsieur le Maire sollicite du Conseil Municipal l'autorisation d'exonérer totalement la société HAMECHER TOULOUSE VI des pénalités de retard appliquées.

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DELIBERE

APPROUVE l'exonération totale des pénalités de retard pour la société HAMECHER TOULOUSE VI soit 45 000 euros.

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents signé au registre.

Pour extrait conforme au registre.

La convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Mairie conformément aux articles R2121-7 du CGCT et L2121-25 du CGCT.

CASTELNAUDARY, le 28 septembre 2021.

Le Maire,

Patrick MAUGARD



Ampliation faite le

06 OCT. 2021
Certifiée exécutoire par réception
en Préfecture le :

05 OCT. 2021
Par publication le :

06 OCT. 2021
Par délégation,
Le Directeur Général des Services

Nicolas NAYRAL



Envoyé en préfecture le 05/10/2021

Reçu en préfecture le 05/10/2021

Affiché le 06 OCT. 2021



ID : 011-211100763-20210928-DB2021250-DE